

date d'ajournement des travaux distingue la Conférence de Stockholm des autres forums sur la limitation des armements qui ne sont tenus par aucune échéance. Cela pourrait faciliter la conclusion d'une entente sur un document final.

Les négociations de Stockholm sont maintenant parvenues à un point tel qu'on peut percevoir de manière relativement claire une esquisse d'accord final. Celui-ci comportera des mesures améliorées de notification de l'activité militaire, avec des limites plus strictes et des préavis plus longs, l'observation obligatoire, des procédures d'information et de vérification plus poussées et la réaffirmation du principe du non-recours à la force. Les propositions principales déposées jusqu'à présent contiennent des points de convergence non négligeables, encore qu'il subsiste de profondes divergences sur l'ampleur de certaines mesures. Le tableau suivant établit une comparaison des principaux éléments des propositions respectives actuelles de l'OTAN, des pays neutres et non alignés, et de ceux du Pacte de Varsovie.

Bien que le tableau indique les grandes lignes des positions de négociation des divers camps, il est plus difficile de discerner les considérations politico-militaires qui sous-tendent les propositions respectives et leur degré d'intercompatibilité. Les principaux points de friction entre les trois camps touchent le champ des activités à notifier, l'information, la vérification, les contraintes et le non-recours à la force. Nous allons passer en revue chacun de ces domaines.

En ce qui concerne la notification, les pays du Pacte de Varsovie cherchent à inclure les activités aériennes et navales indépendantes, en sus des activités terrestres, ce à quoi s'oppose l'OTAN qui soutient que le mandat ne prévoit que la notification des activités aériennes et navales associées à des activités terrestres. Dans sa déclaration du 15 janvier sur la limitation des armements, le leader soviétique M. Gorbatchev a proposé de repousser à une phase ultérieure de la Conférence le problème de la notification des activités navales, seule celle des activités aériennes et terrestres devant être décidée durant la phase actuelle. La plupart des pays neutres et non alignés, sans rejeter la position de l'OTAN voulant que seules les activités terrestres (c.-à-d. la forme d'activités militaires la plus dangereuse pour la sécurité européenne)

soient notifiables au stade actuel, ne se sont pas prononcés sur la question. Étant donné leur neutralité sur ce plan et le fait que les activités aériennes présentent de graves problèmes de vérification, il semble que le résultat le plus probable de cette phase de la Conférence de Stockholm soit un régime de notification limité aux activités terrestres.

En ce qui concerne l'information, l'OTAN fait valoir que l'échange d'information sur la structure des forces de combat dans la zone de chaque État membre est indispensable si l'on veut établir une norme indépendante d'information. L'échange d'informations contribuerait également, par lui-même, très largement au renforcement de la confiance. De plus, il simplifierait et faciliterait sur le plan matériel la vérification des mesures de notification, et particulièrement la notification de la sortie des divisions de leur zone de garnison. Le Bloc soviétique, sans refuser le principe de l'information, n'accepte pas l'échange d'informations sur la structure des forces de combat dans la zone et n'accepte les échanges dans le contexte de la notification que sur les forces qui participent aux activités militaires notifiées.

Au sujet de la vérification, le Bloc soviétique affirme que les moyens techniques nationaux (par ex., satellites de reconnaissance) joints aux consultations de vérification de tout accord sur les MCS sont suffisants. L'OTAN insiste sur la nécessité d'inspections sur place obligatoires pour vérifier l'observation des MCS convenues et n'a pas proposé de mécanismes de consultation propres, craignant qu'un État ne mette à profit ces consultations pour faire traîner les choses et gêner la vérification. Les pays non alignés proposent une observation sur demande et à bref préavis dans des circonstances exceptionnelles. Aucun État ne serait cependant tenu d'accéder à une telle demande. Le bloc des non alignés préconise également à la fois des consultations *ad hoc* et à intervalles fixes pour revoir l'exécution de l'Accord. Des mesures de vérification figureront sans aucun doute dans l'Accord final de Stockholm, mais il est difficile de savoir encore quelle forme elles prendront.

En ce qui concerne les contraintes (c.-à-d. les mesures qui plafonnent ou limitent les activités militaires, sous forme de restrictions géographiques ou de plafonds de troupes et (ou) de matériel engagés dans ces activités), tant les



La délégation canadienne à la Conférence de Stockholm. Assis en avant le chef de la délégation, M. Tom Delworth (à la droite), avec le chef adjoint M. Chris Anstis. Immédiatement derrière eux se trouvent le colonel C. Namiesniowski, conseiller militaire (à la droite), avec le secrétaire de la délégation, M. Robert Vanier.